

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 23 janvier 2007 à 19 h 55 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Denis Émond	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Johanne Harvey	

Madame Sylvie Giroux et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Christian Lafrance	Directeur adjoint des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

L'absence de public est constatée à cette séance.

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 153 0107 : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0107-03 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

12.3 Protocole d'entente – Fibres optiques – Mékinac.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 154 0107 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil des commissaires tenue le 12 décembre 2006 au moins six heures avant le début
de la présente séance, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le secrétaire
général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le
document 0107-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à
l'assistance.

En étant après cela aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc
invite monsieur Daniel Bussière à présenter le Projet de plan triennal de répartition et de
destination des immeubles de la commission scolaire. Par suite des explications fournies par
le directeur général adjoint, il est procédé au dépôt de ce projet.

Projet de plan
triennal de
répartition et de
destination des
immeubles 2007-
2008 à 2009-2010

RÉSOLUTION 155 0107 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi
sur l'instruction publique, qu'à chaque année la
commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses
immeubles;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises
préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de plan
triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2008 à 2009-2010, décrit au
document 0107-05.

Adopté unanimement

Président(e)

Poursuivant, le directeur général, monsieur Claude Leclerc, porte à l'attention des commissaires un projet de résolution modifié ainsi qu'un projet de lettre à être transmis aux municipalités concernant le dossier de la fiscalité scolaire. Il est alors convenu de l'adoption de la résolution ci-après décrite et de l'envoi de la correspondance afférente.

RÉSOLUTION 156 0107 :

CONSIDÉRANT qu'à la suite des représentations des commissions scolaires, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé le projet de loi 43 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale afin d'aider les contribuables à assumer l'impact de la hausse de la valeur foncière de leur propriété;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités et les unions municipales qui les représentent sont intervenues dans le débat en demandant au gouvernement du Québec de diminuer le plafond de la taxe scolaire et de payer pour l'ensemble des besoins en éducation;

CONSIDÉRANT que l'impôt foncier est utilisé pour financer en partie l'éducation publique dans sept provinces canadiennes;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire permet de financer localement le système public d'éducation du Québec pour plus de 1,2 milliard de dollars;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires sont des gouvernements locaux, autonomes et responsables au même titre que les municipalités et qu'elles financent des services de proximité à la population (direction d'école, secrétariat, conciergerie, transport scolaire, entretien des écoles, etc.) à un coût de gestion très bas;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires assument une mission fondamentale et prioritaire dans notre société qui est d'assurer une éducation de qualité à tous les élèves, peu importe leur situation socioéconomique et géographique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de l'Énergie d'entretenir de bonnes relations avec chacune des municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE :

- ✓ de rappeler aux représentants des municipalités, à l'UMQ et à la FQM que les États généraux sur l'éducation ont confirmé le rôle et la place des commissions scolaires sans remettre en cause le financement du système public d'éducation;
- ✓ de demander aux représentants des élus municipaux qui siègent au sein de l'UMQ et de la FQM de respecter l'autonomie des commissions scolaires en matière d'impôt foncier local tout en reconnaissant le rôle des élus scolaires;

Président(e)

- ✓ de réaffirmer la détermination de la Commission scolaire de l'Énergie à travailler avec ses partenaires du monde municipal au développement du système public d'éducation du Québec dans le meilleur intérêt des contribuables, de nos élèves jeunes et adultes, dans le respect des responsabilités des deux paliers de gouvernement local;

QUE la présente résolution remplace la résolution 114 1106 adoptée en date du 21 novembre 2006.

Adopté unanimement

Consécutivement, il est procédé à des désignations de représentants au sein d'organismes.

Représentant au Comité de travail sur la planification stratégique à la SADC du Haut Saint-Maurice

RÉSOLUTION 157 0107 : CONSIDÉRANT que la SADC du Haut Saint-Maurice a sollicité la commission scolaire quant à la désignation d'un représentant pour son Comité de travail sur la planification stratégique;

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que monsieur le commissaire Claude Boutin soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du Comité de travail sur la planification stratégique de la SADC du Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Représentant au Comité de développement social du Haut Saint-Maurice

RÉSOLUTION 158 0107 : CONSIDÉRANT que le Centre de Santé et de Services sociaux du Haut Saint-Maurice a sollicité la commission scolaire quant à la désignation d'un représentant pour son Comité de développement social du Haut Saint-Maurice;

Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que monsieur le commissaire Denis Boulianne soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du Comité de développement social du Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Représentant au conseil d'administration de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

RÉSOLUTION 159 0107 : CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice a sollicité la commission scolaire quant à la désignation d'un représentant pour siéger à son conseil d'administration;

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que monsieur le commissaire Maurice Poudrier soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au conseil d'administration de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Claude Leclerc présente une recommandation afin de conclure une entente avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel quant à une bibliothèque municipale/scolaire. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Entente
bibliothèque
municipale/
scolaire avec la
municipalité de
Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

RÉSOLUTION 160 0107 : CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la Commission scolaire de l'Énergie administrent respectivement des fonds publics en tant que personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que le territoire municipal sous la juridiction de cette municipalité constitue une partie du territoire scolaire sous la juridiction de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité et la commission scolaire reconnaissent les avantages d'une concertation municipale/scolaire afin de maximiser l'utilisation de leurs immeubles et équipements et d'offrir à la population de leur territoire une diversité de services de qualité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel relative à une bibliothèque municipale/scolaire, et ce, tel que décrite au document 0107-06;

QUE la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général fait part aux membres du conseil des commissaires des démarches et procédures pour le comblement du poste à la direction des Services des ressources financières. Après avoir reçu les renseignements requis, il est convenu qu'il sera procédé au comblement de ce poste lors d'une séance d'ajournement qui sera tenue, à cette fin, le 30 janvier prochain.

En étant ensuite aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc consulte les commissaires quant à la formation d'un comité de travail ayant pour mandat de réviser le Code d'éthique et de déontologie. Il est décidé de procéder à la formation d'un tel comité.

Comité de travail
relatif à la révision
du « Code
d'éthique et de
déontologie »

RÉSOLUTION 161 0107 : CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une révision du « Code d'éthique et de déontologie » actuellement en vigueur;

Président(e)

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit formé un comité de travail ayant pour mandat de soumettre une recommandation au conseil des commissaires quant à la révision du « Code d'éthique et de déontologie »;

QUE ce comité soit composé des personnes suivantes :

- ✓ madame Danielle Bolduc, présidente du conseil des commissaires;
- ✓ monsieur Serge Lafontaine, vice-président du conseil des commissaires;
- ✓ madame Nicole Bourassa, commissaire;
- ✓ madame Sylvie Dupont-Simard, commissaire;
- ✓ monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
- ✓ madame Johanne Harvey, commissaire;
- ✓ monsieur Réal Julien, commissaire;
- ✓ monsieur Maurice Poudrier, commissaire;
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ monsieur Serge Carpentier, secrétaire général et directeur des communications.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). La directrice de ces services, madame Maryse Demers, présente alors successivement des recommandations par l'adoption des services éducatifs dispensés en 2007-2008 ainsi que des critères d'inscription et secteur d'appartenance 2007-2008. Après avoir eu les explications requises, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Document relatif
aux services
éducatifs dispensés
dans les écoles
pour l'année
scolaire 2007-2008

RÉSOLUTION 162 0107 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que le document 0701-07 intitulé « Les services éducatifs dispensés dans les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie en 2007-2008 » soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Document relatif
aux critères
d'inscription et
secteurs
d'appartenance
pour l'année
scolaire 2007-2008

RÉSOLUTION 163 0107 : Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le document 0701-08 intitulé « Les critères d'inscription et les secteurs d'appartenance 2007-2008 » soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron informe les commissaires d'un projet de parcours de continuité de formation, et ce, dans le cadre d'une passerelle DEP – DEC (Secrétariat et techniques de bureautique – voie de spécialisation Microédition et hypermédia). La commission scolaire est en attente de l'acceptation de ce projet par le MELS.

Président(e)

Consécutivement, et en référence aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les membres du conseil des commissaires procèdent à l'adoption du Rapport annuel 2005-2006 et au dépôt d'un dépliant relatif au rôle du commissaire.

Rapport annuel
2005-2006

RÉSOLUTION 164 0107 :

CONSIDÉRANT que les services du Secrétariat général et Communications ont élaboré le rapport annuel 2005-

2006;

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2005-2006 décrit au document 0107-09.

Adopté unanimement

Dépliant – Rôle du
commissaire

RÉSOLUTION 165 0107 :

CONSIDÉRANT que les services du Secrétariat général et Communications ont élaboré un dépliant relatif au rôle

du commissaire;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le dépliant relatif au rôle du commissaire décrit au document 0107-10.

Adopté unanimement

Présentation est après faite, par le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 166 0107 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur

démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Claude Bergeron, enseignant au primaire, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, laquelle est effective au 27 janvier 2007 ;
- ✓ Louise Barbeau, agente de bureau classe principale, au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective au 4 janvier 2007.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 167 0107 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

Président(e)

Secrétaire

- ✓ Claire Bellerive, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année, soit du 26 janvier 2010 au 30 juin 2010, dans un plan de (4) ans entrant en vigueur le 26 janvier 2007;
- ✓ Nina Plante, enseignante à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année, soit du 26 janvier 2007 au 30 juin 2007, dans un plan de (3) ans entrant en vigueur le 26 janvier 2007;
- ✓ Isabelle Roy, enseignante à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année, soit du 26 janvier 2007 au 30 juin 2007, dans un plan de (2) ans entrant en vigueur le 26 janvier 2007;
- ✓ Jocelyn Villemure, psychologue à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année, soit du 26 janvier 2007 au 25 juillet 2007, dans un plan de (3) ans entrant en vigueur le 26 janvier 2007.

Adopté unanimement

Ouverture de postes

RÉSOLUTION 168 0107 : CONSIDÉRANT, en conformité avec les dispositions relatives à l'ajout d'heures pour des postes en adaptation scolaire prévues à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la commission scolaire peut en cours d'année ajouter des heures à l'horaire régulier d'une personne salariée ;

CONSIDÉRANT, eu égard au besoin en adaptation scolaire que ces ajouts d'heures requièrent des postes nouvellement créés, lesquels sont comblés temporairement après l'entrée des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que, dans le cadre des dispositions relatives à l'ajout d'heures pour les postes en adaptation scolaire, soient autorisés les postes nouvellement créés suivants :

- ✓ un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste régulier temps partiel à caractère cyclique de 25 heures/semaine à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 17 décembre 2006 ;
- ✓ un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste régulier temps partiel à caractère cyclique de 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 29 août 2006 ;
- ✓ un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste régulier temps partiel à caractère cyclique de 15 heures/semaine à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, et ce, à compter du 29 août 2006 ;
- ✓ un poste de préposé(e) aux élèves handicapés, poste régulier temps partiel à caractère cyclique de 25 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 29 août 2006 ;

Président(e)

- ✓ un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste régulier temps partiel à caractère cyclique à 25 heures/semaine à l'école Dominique-Savio, à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 30 octobre 2006 ;
- ✓ un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 15 heures/semaine à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 16 octobre 2006 ;
- ✓ un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de 25 heures/semaine à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 4 décembre 2006.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 169 0107 :

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu relativement au retour au travail d'une enseignante ;

Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie, la S.S.Q. société d'assurance-vie et madame Monique Anderson ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 170 0107 :

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat du personnel professionnel du cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) relativement à des modalités de comblement de postes régulier à temps partiel en psychologie ;

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité pour les postes de psychologue détenus par Francis Descôteaux et Hélène Dion ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 171 0107 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes en personnel enseignant ;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant ;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE qu'il soit procédé à l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Danielle Héroux, E.H.D.A.A., poste régulier à temps plein à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 8 janvier 2007 ;
- ✓ Brigitte Richard, enseignante au primaire en anglais, poste régulier à temps plein à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 16 octobre 2006 ;

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire. Après avoir reçu les informations du directeur de ces services, monsieur Jean-Guy Trépanier et du directeur adjoint monsieur Christian Lafrance, quant au dossier de l'entente avec la MRC de Mékinac, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Renonciation
d'exercice d'une
clause résolutoire
– Vente école
Aubin à la
Municipalité de
Sainte-Thècle

RÉSOLUTION 172 0107 :

Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'en 1980, la Commission scolaire de Normandie cédait l'école Aubin à la Municipalité de

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat stipule que l'acquéreur ne pourra vendre ou autrement aliéner, en tout ou en partie, ledit immeuble, sans le consentement exprès et par écrit du vendeur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire vendre à titre d'échange une partie du lot 84-55 occupée sans titre par monsieur Christian Veillette;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie renonce à exercer la clause résolutoire prévue dans l'acte de vente par la Commission scolaire de Normandie à la Municipalité de Sainte-Thècle, reçu devant M^e Denis Marchildon, notaire, le 19 décembre 1980 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, sous le numéro 947 722;

Président(e)

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les documents relatifs à la conclusion de l'entente.

Adopté unanimement

Achat regroupé pour le programme PPO (Projet personnel d'orientation)

RÉSOLUTION 173 0107 : CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant un projet d'appel d'offres pour l'achat regroupé de matériel pour le programme « Projet personnel d'orientation (PPO) »;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie désire adhérer à cette offre d'achat regroupé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial d'achat d'équipements dans le cadre du programme « Projet personnel d'orientation (PPO) » G06-07-139;

QUE la commission scolaire s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la F.C.S.Q. et le(s) fournisseur(s) retenu(s) et, qu'en conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur(s) ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE de plus, elle s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la F.C.S.Q. au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Modification de l'entente avec la MRC de Mékinac – Utilisation du lien de fibres optiques

RÉSOLUTION 174 0107 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Municipalité régionale de comté de Mékinac ont conclu une *Convention de mise en place et d'utilisation d'un lien de fibres optiques*;

CONSIDÉRANT que cette entente a fait l'objet d'une modification relative à l'utilisation par la Municipalité régionale de comté de Mékinac des fibres optiques pour lesquelles un droit d'utilisation leur était accordé (ref : Résolution 57 0906);

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Mékinac a présenté une demande écrite à la Commission scolaire de l'Énergie aux fins d'ajouter à l'entente une option d'achat par la MRC des fibres faisant l'objet d'un droit d'utilisation;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec la Municipalité régionale de comté de Mékinac sur les modalités relatives à l'application de cette nouvelle disposition;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une modification à la Convention de mise en place et d'utilisation d'un lien de fibres optiques avec la Municipalité régionale de comté de Mékinac concernant une option d'achat, et ce, tel que décrite au document 0107-11;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, la convention précitée avec cette modification.

Adoptée unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 23 janvier 2007. Eu égard à cette correspondance, une résolution d'appui est adoptée suite à une demande de la Municipalité de Hérouxville.

Appui à la
Municipalité de
Hérouxville

RÉSOLUTION 175 0107 : CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville a adopté une résolution demandant au ministère du Transport de déplacer le début de la limite de vitesse de 90 km/h actuellement à la hauteur du numéro civique 181 de la Route 153 pour le situer à la hauteur du lot 30-P ;

CONSIDÉRANT que cette demande est présentée pour une raison de sécurité des enfants notamment ceux qui se déplacent pour se rendre à l'école ;

CONSIDÉRANT que la municipalité sollicite l'appui de la Commission scolaire de l'Énergie quant à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande précitée de la Municipalité de Hérouxville quant au déplacement de la zone de limite de vitesse de 90 km/h.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets divers, madame la commissaire Johanne Harvey demande à ce que des démarches soient faites pour qu'il y ait réparation des fauteuils défectueux dans la Salle La Saint-Maurice.

Président(e)

À 21 h 30, il est procédé à une ajournement de la séance afin de considérer l'article 4.7 de l'ordre du jour.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 176 0107 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déclarée ajournée la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 janvier 2007 à 19 h 30.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire